

Avis aux ressortissants algériens et autres usagers du service consulaire

Dans le cadre des recommandations sanitaires des autorités algériennes et celles du pays d'accueil pour parer aux risques de transmission du COVID 19, et compte tenu des capacités d'accueil limitées des locaux de l'Ambassade, les ressortissants algériens, demandeurs de prestations consulaires et ceux qui ont obtenu des rendez-vous pour l'enrôlement biométrique après avoir transmis préalablement par voie postale leurs dossiers complets, sont priés d'observer les mesures suivantes lors de leur présence à l'Ambassade:

- le port du masque obligatoire qu'ils doivent amener avec eux ;
- le respect des gestes barrières ;
- la distanciation physique d'un (1) mètre au minimum ;

Il demeure entendu que seul le citoyen concerné par la prestation est admis sur rendez-vous.

Le service consulaire arrêtera avec les ressortissants concernés, par contact téléphonique, les rendez-vous pour l'enrôlement biométrique. Les numéros de téléphone des intéressés doivent être ajoutés sur le formulaire de demande de passeport.

La priorité est accordée aux ressortissants qui ont pris des rendez-vous juste avant leur suspension.

A la demande des intéressés, les passeports et cartes nationales d'identité biométriques ainsi que les actes d'état-civil continueront à être délivrés par courrier postal recommandé.

Par ailleurs, il est également rappelé aux usagers concernés qu'eu égard à la suspension des liaisons aériennes vers l'Algérie, le traitement des demandes de visas et la délivrance des laissez-passer sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

L'Ambassade d'Algérie remercie les ressortissants algériens relevant de sa circonscription consulaire et les autres usagers de leur compréhension